



# BAFA : demande d'aide à la formation générale

Vous commencez une formation pour obtenir le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances et de loisirs (Bafa).

Pour la session de formation générale, la caisse d'Allocations familiales de la Moselle peut vous accorder une aide financière quel que soit le montant de vos ressources.

Retournez-nous cette demande dûment complétée et signée après avoir fait remplir par l'organisme compétent l'attestation au verso.

N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète vous sera retournée.

*La caisse d'Allocations familiales*

Caf de la Moselle  
4, boulevard du Pontiffroy  
57774 METZ CEDEX 9  
0 820 25 57 10 (0,09 €/mn)  
www.caf.fr

Numéro allocataire :

## Votre état civil :

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance       Numéro de Sécurité sociale

Numéro allocataire (si vous percevez des prestations ou celui de vos parents s'ils perçoivent des prestations)

Adresse de la caisse d'Allocations familiales qui verse ces prestations .....

## Votre adresse (au moment de l'inscription au stage) :

N° ..... Rue .....

Code postal      Commune .....

## Votre situation actuelle :

- Vous suivez des études ou une formation professionnelle (lycéen, étudiant, apprenti...) .....
- Vous êtes en activité professionnelle .....
- Vous êtes sans activité professionnelle .....
- Vous êtes au chômage .....
- Vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'insertion .....
- Vous êtes bénéficiaire d'une allocation formation-reclassement (Afr) .....
- Autre situation (militaire appelé, arrêt d'activité pour élever un enfant...) : .....

## La situation de vos parents :

**Père :** Nom ..... Prénom .....

Profession .....

Employeur (nom et adresse) .....

**Mère :** Nom ..... Prénom .....

Profession .....

Employeur (nom et adresse) .....

## Déclaration sur l'honneur :

**Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.**

*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554-1 du Code de la Sécurité Sociale. Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583-3 du Code de la Sécurité Sociale).*

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est la caisse d'Allocations familiales. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.*

A ..... le .....  
Signature

## Pièces justificatives :

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB). Si l'aide est à verser sur le compte de vos parents, complétez la demande de versement au verso et joignez leur relevé d'identité bancaire.

